Les échos de Cheverny

Bulletin municipal : octobre-novembre-décembre 2020

Actualités		En direct des collectivités		Vivre à Cheverny	
La saison hivernale arrive	p.3	Un point sur les travaux	p.2	Etat civil	p.2
Concours des maisons fleuries	p.4	« Pass-numériques » gratuits	p.4	Charte d'engagements	p.4
Les Sources de Cheverny	p.7	Compte-rendu des conseils municipaux	p.5	Mille lectures d'hiver	p.8
Les maisons fissurées	p.8	Renov'HABITAT	p.7	Quelques dates à retenir	p.8

Nous sommes encore dans ces temps incertains où il est impérieux d'apporter toute notre vigilance aux développements du Coronavirus. Nous disposons de consignes barrières qui semblent les plus sages mesures à respecter. L'équipe municipale est active et à l'écoute, elle décline au mieux les informations relatives à ce sujet ainsi que les recommandations préconisées par la préfecture. Notons, par exemple, un nouveau dispositif pour la location de la salle des fêtes de la commune; des cérémonies avec masques, pour le 11 novembre, sans verre de l'amitié; enfin, nous ne mesurons pas actuellement si l'état de la pandémie permettra notre cérémonie des vœux prévue le 16 janvier mais nous vous aviserons au plus vite. Merci à tous de respecter ces consignes qui finiront, un jour, par s'effacer. Pour autant, la vie communale se poursuit, certes avec moins d'animations collectives, mais nous saurons rattraper ce déficit de bonheur collectif prochainement.

Beaucoup de travaux ont été réalisés pendant l'été. Le centre bourg est presque couvert par la fibre, tandis que sa périphérie sera déployée en 2021. Une petite touche colorielle a été ajoutée sur notre cabine à livres qui est toujours fréquentée et dont les ouvrages sont régulièrement distribués. Les Sources de Cheverny sont désormais accessibles à tous, un site magnifié et respectueux de l'histoire des lieux, qui enrichit l'accueil touristique de notre beau village.

Votre journal communal vous précisera de multiples informations et démarches nécessaires à votre quotidien. La solidarité et la bienveillance de tous restent les meilleurs outils pour défier cette sombre saison. Je vous souhaite une bonne lecture, beaucoup d'optimisme et l'idée que nous dépasserons cette période pour reprendre nos plus belles activités.

Bien à vous

Lionella Gallard

Votre mairie est ouverte les mardi et vendredi : 9h-12h/ 14h-17h , mercredi et jeudi 9h-12h , samedi 9h-12h
Place de l'église 41700 Cheverny tél. 02 54 79 97 78
www.mairie-cheverny.com mairie.cheverny@orange.fr

Etat civil

NAISSANCES

14 juillet
Lina, Zoé **GROISIL**

26 juillet
Lya, Claudia **LAPEYRONIE**

7 août
Mathys, Timéo **PASQUIER**

DECES

17 juillet
Monsieur Claude **GANDRILLE**

24 août
Gladys **TERRIEN**

22 septembre
Paulette **HERBELIN** née PICHEREAU

MARIAGE

4 juillet
Paul, Hubert **FERQUEL** et Capucine **AUBERTIN**

Élections

Vous venez d'emménager à Cheverny, pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, ce qui est le cas en 2021, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin.

Pensez également à signaler votre changement d'adresse, même s'il intervient au sein de la commune.

Cornelia Degremont a redonné tout son éclat à la cabine à livres.

Un grand merci à notre artiste locale

Un point sur les travaux

Logement rue de l'Argonne, clés en main

Les travaux terminés, ce logement peut donc être mis en location à partir du 1er octobre pour un loyer mensuel de 600 €.

Cette maison de 66 m², de plain-pied est composée de 2 chambres, salle à manger, cuisine, salle de bain à l'italienne, chauffage central au gaz de ville, terrasse et jardin attenant clos de murs.

Elle est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Si vous êtes intéressé, contactez la mairie.

Voie verte, début des travaux

Les travaux route de Romorantin ont commencés le 28 septembre. Ils doivent durer 4 mois. La circulation sera maintenue et le ramassage des ordures ménagères assuré pendant les travaux.
L'intervention est réalisée sur le domaine public. Les riverains peuvent contacter le conducteur de travaux s'ils souhaitent reprendre, à leurs frais, leur entrée pour assurer la continuité entre les travaux de la commune et leur portail.

Premiers coups de pelle route de Romorantin

Les travaux de l'été

Travaux financés par la Commune

* Route de la rue Colin du carrefour de la rue Colin à la route de Cormeray
reprofilage, couche de roulement, poutres de rives, calage de rives et curage des fossés réalisé par Colas : 39 351,00 € HT

* Route de la rue Colin du carrefour de Troussay à la rue Colin
couche de roulement , calage de rives
réalisé par Colas : 12 132,50 € HT

* Voie des Galochères
reprofilage, bi-couche, calage de rives, débernage réalisé par Colas : 15 212,00 € HT

* Chemin des Ruaux
Enrobé chaud sur 100 m2 réalisé par Colas : 3 833,00 € HT

* Chemin du Breuil de l'entrée fournisseurs des Sources de Cheverny à la route de Villavrain
couche de roulement, calage de rives
réalisé par Eurovia : 50 000,00 € HT

Travaux financés par le Département

* Chemin du Breuil de la route de Fougères à l'entrée fournisseur des Sources
élargissement de la bande de roulement, couche de roulement, calage de rives (coût 300 000 € HT).

* Pose d'une canalisation en traversée de route de Fougères au niveau de la Démalerie pour répartir les eaux pluviales dans les deux fossés de part et d'autre.

Travaux réalisés par le SIDELC

* Chemin des Bizolières
Renforcement du réseau électrique et enfouissement du réseau téléphonique.

Arrivée de la fibre : où en est-on?

90 adresses déjà éligibles et 150 prévues d'ici fin décembre, en centre bourg. Le déploiement se poursuivra hors bourg en 2021.

Retrouverez sur le site reseaux.orange.fr l' état d'avancement des travaux.

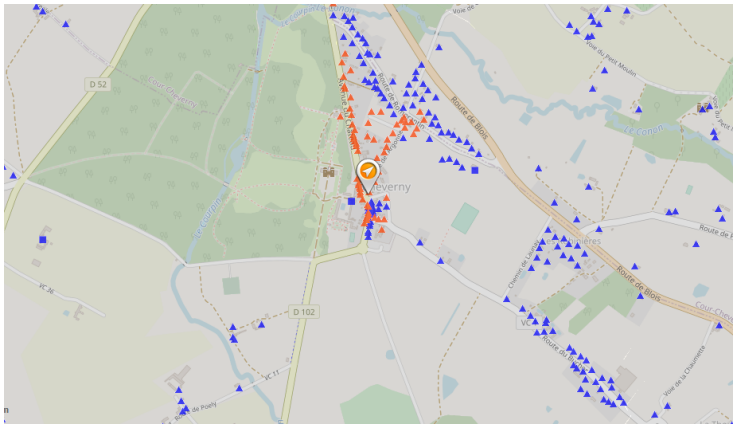

La saison hivernale approche… ayez les bons réflexes !

Elagage des arbres

Pensez-y avant que votre responsabilité soit engagée !
L'élagage des arbres et des haies situés en limite du domaine public est un problème récurrent parfois négligé par les propriétaires riverains. Vous ne devez pas laisser les branches de vos arbres ou arbustes déborder sur le domaine public. Vous devez pendant la morte saison y remédier. Votre responsabilité civile est engagée en cas d'accident dû entre autre à un manque de visibilité.
Alors, à vos cisailles, à vos tronçonneuses, et bon élagage !

Recyclez vos déchets verts à domicile
Optez pour le broyage

Le brûlage des déchets verts, est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Avec l'arrivée prochaine de l'automne, les travaux d'entretien du jardin seront l'occasion d'emprunter un broyeur !

VAL-ECO met gratuitement à disposition des habitants du blaisois des broyeurs de déchets végétaux, afin de réutiliser le broyat obtenu comme substrat au compost (apport de matière sèche), au paillage des plantations. Plusieurs modèles de broyeurs sont disponibles en fonction des travaux à effectuer.

Ce prêt gratuit, sous conditions et sur RDV, est de 24h sauf pour les emprunts pour le week-end avec réservation au moins 2 semaines à l'avance.

Renseignements et prise de RDV
02.54.74.07.43
prevention@valeco41.fr

Entretien des ponceaux

Les petits ponts que l'on appelle «ponceaux» qui vous permettent d'accéder à votre propriété, jardin, maison, sont votre propriété.

Vous en avez la charge ainsi que l'entretien. Avant l'hiver et les pluies, vous devez vérifier qu'ils ne ralentissent pas l'écoulement des eaux.

Attention au bruit

Tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et autres scies mécaniques…sont autorisées

- en semaine,
  de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- le samedi
  de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les Dimanches et jours fériés
  de 10 h à 12 h

Conseil des Sages

Le Conseil des Sages se réunira mardi 13 Octobre à 17h30 à la salle des séniors (située à côté de la salle des fêtes).

Vous êtes les bienvenus si vous souhaitez y participer pour nous faire part de vos idées ou de vos attentes.

Colis des aînés

Les personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées à Cheverny, recevront un colis offert par la municipalité, que les élus leur distribueront entre le 10 et le 22 décembre.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres. Le colis sera à retirer en mairie, sur présentation de l'avis.

Impact du changement d'heure sur notre sécurité…

Le changement d'heure d'hiver 2020 est programmé dans la nuit du samedi 24 octobre au dimanche 25 octobre 2020. La France gagnera alors artificiellement une heure de sommeil **pour perdre une heure de lumière** naturelle le soir venu.
Cette baisse de la luminosité génère un pic de plus de **50% d'accidents** de piétons en début de soirée. Restons vigilants.

Piétons, cyclistes, restez visibles.

Un accessoire réfléchissant est visible jusqu'à 150 m, alors qu'un vêtement sombre ne l'est qu'à moins de 20 m.

Des brassards réfléchissants sont disponibles en mairie pour les élèves ainsi que des gilets «jaunes» pour les plus jeunes.

Utilisez les passages protégés pour traverser en toute prudence.

Comme de nombreux arbres de la commune, j'arbore fièrement mon nom depuis cet été.

Depuis plus de 70 ans,
je veille sur vous,
je fais partie de votre quotidien et vous ne prêtez plus attention à moi.
Mais où pouvez vous profitez de mon ombre bien-

Place de l'église

Maisons Fleuries

Malgré l'arrêté sécheresse mis en place dès le début juillet en raison de la canicule, nos jardiniers n'ont pas démérité ! Vendredi 25 septembre à la salle des fêtes, ils ont été récompensés de leurs efforts.

1er prix : Elisabeth et Didier Hemery
2ème prix : Bernadette et André Métivier
3ème prix : Catherine et Eric Guignebert
Les suivants sont dans l'ordre alphabétique : M. Brunet, M. et Mme Dupas, M. et Mme Descombes, M. et Mme Lepage, M. Polak et M. et Mme Yvon.

Les heureux gagnants ont reçu leur diplôme ainsi qu'un bon d'achat de plants, semis... chez Marie-Claude Fleurs à Cour-Cheverny.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté Égalité Fraternité

COVID-19

En cas de symptômes, même faibles, les démarches recommandées par l'assurance maladie sont les suivantes:

* S'isoler sans délai
* Maintenir à distance les personnes y compris de son entourage
* Contacter son médecin
* Réaliser un test
* Lister les personnes de son entourage avec qui on a été en contact rapproché sans masque 2 jours avant le début des signes de maladie jusqu'à la mise en isolement.

Si on a été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19 :

* S'isoler
* Réaliser un test
* Surveiller son état de santé.

Pourquoi s'isoler ?

L'isolement est recommandé pour éviter de contaminer ses proches et d'autres personnes même quand on n'a pas de signes de la maladie. En effet, il est possible d'être contagieux 48 heures avant l'apparition des signes, ou encore d'être infecté sans avoir de signes de la maladie. L'isolement permet ainsi d'éviter de contaminer ses proches sans le savoir et de mieux contrôler l'épidémie.

Charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques

La charte départementale vise à favoriser la coexistence des activités dans les campagnes dans un esprit de dialogue et de conciliation entre les agriculteurs et les habitants et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux occupés.

La charte précise notamment les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes en matière d'exposition des habitants lorsque celles-ci ne sont pas fixées par l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

Certains produits ne nécessitent pas de distance de sécurité, mais pour d'autres, cette distance est de 5 ou 10 m distance qui peut être réduite sous conditions ou de 20 m incompressibles.

Vous pouvez trouver tous les détails sur https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-de-loir-et-cher/pages-hors-menu/charte-dengagements/

Bon plan : mise à disposition gratuite de chèques numériques

Vous souhaitez être aidé dans l'apprentissage du numérique ou approfondir vos connaissances ?

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a mis à disposition de la commune une quantité limitée de « **pass-numériques** ». Ils seront remis gratuitement à toute personne intéressée. Ces pass-numériques fonctionnent sur le même principe que les « ticket-restaurants » : vous les présentez comme mode de règlement à chaque atelier de découverte du numérique. Ils ont pour objectif de répondre à un besoin d'accompagnement numérique sur divers sujets, par groupes de plusieurs personnes sur différents thèmes.

La liste des thèmes est jointe à ce bulletin municipal ainsi que le **bulletin d'inscription à retourner avant le 24 octobre 2020** . Les chèques vous seront remis en mairie à réception du bulletin d'inscription .

Les ateliers de découverte du numérique seront assurés gratuitement au LAB , 3 Rue Roland Garros à Blois, les mercredis après-midi de 14h à 18h45 par tranche d'une heure ou plus en fonction de vos choix. Ils sont gratuits, ouvert à tous, sur présentation du pass-numérique.

Parking gratuit et bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un système de co-voiturage peut être mis en place afin de faciliter le transport.

Conseil municipal du 6 juillet 2020

Création voie douce route de Romorantin : les offres ont été reçues et sont en cours d'analyse.

Transport scolaire : l'entreprise Simplon a été choisie pour un montant de 38 955 € HT pour 175 jours ou 31 164 € HT pour 140 jours. La participation des familles reste inchangée.

Budget annexe : les compte de gestion et budget annexe sont adoptés.

Travaux de voirie : le devis de l'entreprise Colas d'un montant de 70 728.50 € HT pour la réfection de la voie de la rue Colin, le chemin des Galochères et le chemin des Ruaux est choisi.

Forfait scolaire : accord de Cour-Cheverny. Le paiement du forfait scolaire du 3ème trimestre sera calculé sur la base de 20 enfants au lieu de 41, en raison de la crise covid, soit 4 995,74 €

Salle des fêtes : nouveau règlement intérieur adapté en fonction des mesures sanitaires gouvernementales. Par contre, la location sera accordée aux associations mais non aux particuliers en raison de la crise covid.

En raison de la réfection de la salle des fêtes, les tarifs sont augmentés de 20 € le week-end et 10 € la semaine.

Personnel communal : Delphine Feuilloy bénéficiera d'un contrat permanent de 3 ans renouvelable une fois et Sylvain Loiseau est promu Adjoint Technique Principal 1ère classe à compter du 1er décembre 2020.

Commission impôts directs : 24 personnes doivent être nommées pour siéger à cette commission mais seulement 12 seront choisies par la DGFIP (direction générale des finances publiques).

Frais de déplacement des élus en mission : le forfait de 200 € par mission sur justificatif est maintenu.

Frais de restauration des élus et du personnel en mission : le forfait de 18 €/ repas sur justificatif est maintenu.

SIDELC (syndicat intercommunal d'électricité du Loir et Cher) une baisse importante de tension au lieu-dit Bel Air est constatée. Des travaux de renforcement et implantation d'un nouveau transformateur seront effectués par le Sidelc, à sa charge pour un montant de 97 289.30 €. La commune prendra en charge l'enfouissement partiel du réseau téléphonique pour un montant de 12 904.14€.

Désignation des représentants communaux pour le RAM (Relais Assistante Maternelle)
Titulaire : Jacqueline Vacelet,
suppléante : Francine Clément

Désignation des représentants communaux pour les commissions d'Agglopolys

* Finances, ressources et solidarité intercommunale : titulaire Francine Clément, suppléant Michel Gil
* Aménagement, habitat et environnement : titulaire Thérèse Dazin , suppléant Michel Gil
* Développement et attractivité du territoire : titulaire Laurent Cherrier, suppléant Charles-Antoine de Vibraye
* Innovation sociale et solidarité : titulaire Jacqueline Vacelet, suppléant Jean-Claude Chadenas
* Culture, loisirs et sport : titulaire Catherine Desouches -Grangeon, suppléante Marthe Vivant

Adressage : Création d'une nouvelle rue « Passage du Château », le numéro 1 sera attribué au Château. Cette création est nécessaire pour pouvoir bénéficier de la fibre optique.

Circuit Dartagnan : le conseil municipal reporte en septembre sa décision d'intégrer ou non les chemins de la route d'Artagnan situés à Cheverny afin d'en préciser l'impact pour la commune.

Echo du Caquetoire : cette manifestation est maintenue mais avec des restrictions, sur seulement 2 jours en instituant des jauges, avec la fourniture du gel hydroalcoolique et le port du masque obligatoire pour les plus de 12 ans. Il n'y aura pas de buvette, nous ferons appel à des food-trucks. Un appel aux bénévoles est lancé.

Affaires diverses :

Dotations de l'Etat

DGF (dotation globale de fonctionnement)	108 238 €
	- 4 000 € par rapport à 2019
DSR (dotation de solidarité rurale)	32 645 €
	- 860 € par rapport à 2019
DNP (dotation de péréquation)	5 683 €
	- 632 € par rapport à 2019

Dotations Agglopolys

Dotation de Solidarité Communautaire	stable à 19 774 €
Attribution de compensation	stable à 30 568 €

Le bulletin de situation hydrologique du Cosson fait apparaître une baisse constante depuis quelques jours.

L'entreprise Girardeau va procéder au démoussage, traitement, et changement des tuiles cassées sur le toit de la boulangerie pour un montant de 6 678 € HT et sur le kiosque pour un montant de 904 € HT.

L'installation de Windows 10 sur les ordinateurs de la commune ainsi que le renforcement de mémoire sera effectuée par « Mon Assistant Numérique » pour un montant de 616 € HT.

Le chemin du Breuil va être remis en état après les travaux des « Sources de Cheverny » mais le sens unique de ce chemin n'est pas envisageable.

Conseil municipal du 7 septembre 2020

Création d'une voie douce route de Romorantin : l'entreprise Colas a été retenue pour effectuer les travaux pour un montant de 255 477,30 € HT; les travaux sont subventionnés à hauteur de 80 %. L'entreprise AB coordination a été retenue pour s'assurer de la sécurité et de la protection de la santé pour un montant de 1 015,00 € HT.

Commission pour la création de l'éco-quartier dans le secteur sud-est « La Puce » : Thérèse Dazin, Alain Guillot (référents auprès du CAUE) Philippe Tessier, Fabrice Gouny, Jean-Claude Chadenas, Laurent Cherrier et Michel Gil.

Commission de contrôle des listes électorales.

Sont reconduits pour une durée de 3 ans

Pour le conseil municipal : titulaire Charles-Antoine De Vibraye, suppléant François Cazin

Pour l'administration : titulaire Jean Descombes, suppléante Danielle Hermelin

Pour le tribunal judiciaire : titulaire Violette Rousvoal, suppléante Isabelle Cazin

Délégation du conseil municipal à Madame le Maire : des ajustements ont été apportés en matière d'urbanisme, action en justice, subventions à la demande de la Préfecture.

Convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines : accord pour la signature de la convention avec Agglopolys.

Convention pour la mise à disposition des personnels techniques municipaux pour l'entretien des voies communautaires : prolongation de la convention accordée pour 1 an avec Aggloplolys.

Programme « 1000 Mercis » : signature de la convention en partenariat avec l'Association Territoires Solidaires d'Avenir pour la mise à disposition gratuite d'hébergements touristiques pour les soignants mobilisés pendant la crise sanitaire.

Circuit Dartagnan : inscription du parcours équestre au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et signature de la convention entre le département et la commune pour l'entretien des chemins communaux utilisés par le circuit.

Bilan Echo du Caquetoire : le bilan est plutôt positif compte-tenu des mesures sanitaires et de la canicule. Accord pour reconduire la manifestation pour 2021 sur 2 jours en fonction de la situation sanitaire (les 7 et 8 août 2021). Madame Le Maire effectuera les demandes de subventions auprès de la Région Centre (PACT), du Conseil Départemental, du Syndicat mixte du pays des châteaux et de mécénat privé.

Location de la salle des fêtes : modification du règlement intérieur en raison des nouvelles instructions préfectorales. Possibilité de louer aux particuliers à raison de 50 % de sa capacité (soit 55 personnes maximum) et en appliquant systématiquement le forfait désinfection des locaux (150 €).

Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs : Thérèse Dazin est nommée pour représenter la commune.

Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) : adhésion de la commune pour un montant de 80 € dans le but de valoriser et défendre les territoires viticoles.

Affaires Diverses

En raison de la législation et de la volonté du conseil de maintenir la voie en double sens, les aménagements demandés par les riverains du chemin du Breuil ne sont pas réalisables.

Le prélèvement d'eau réalisé en août par l'ARS indique une «eau conforme ».

Réunion en septembre de la commission nationale pour la reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2019. En cas de refus de cette reconnaissance, nous reconstituerons un dossier pour la sécheresse 2020.

Les mesures de restrictions d'eau en raison de la sécheresse sont maintenues sur la commune.

Les travaux de voirie rue des Galochères, rue Colin, chemin du Breuil et une partie de la rue des Ruaux ont été effectués, et suivis par Philippe Tessier.

Un aqueduc traversant la route de Fougères a été réalisé par le conseil départemental pour équilibrer l'évacuation des eaux pluviales.

Le conseil municipal se tient habituellement le 1er lundi du mois à 19h en mairie.
Compte tenu des contraintes sanitaires, il peut se tenir à la salle des fêtes.

Prochains conseils

Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre
lundi 7 décembre
lundi 4 janvier

Vous êtes perdu dans le maquis des aides et des offres commerciales.
Agglopolys a mis en place un accompagnement complet, personnalisé et gratuit des propriétaires, occupants ou bailleurs, et locataires quel que soit leur niveau de ressources :

RENOV'HABITAT

comprenant

* Des conseils techniques pour réaliser vos travaux
* Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches
* Des aides financières pour alléger votre facture.

Conseiller Rénov'Habitat

02 54 56 49 99
Renov-habitat@agglopolys.fr

OPTIMISEZ LE CONFORT THERMIQUE DE VOTRE MAISON

Ne souffrez plus du froid l'hiver et du chaud l'été. Rendez votre logement moins énergivore pour réduire votre facture d'énergie et limiter son impact sur l'environnement tout en donnant de la valeur à votre bien. Agglopolys subventionne 10 % du coût des travaux éligibles en plus des aides de droit commun.

Votre logement n'est plus adapté à votre âge ou à votre handicap? Vous souhaitez le sécuriser et l'adapter pour continuer à y vivre? Vous êtes en perte d'autonomie ou en situation de handicap et vos ressources sont modestes? Le conseiller Rénov'habitat vous orientera vers les aides mobilisables et Agglopolys subventionne 15% du montant des travaux éligibles.

Urbanisme

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement à Cheverny?

Vous envisagez l'achat d'un bien ?

Vous souhaitez connaître le règlement d'urbanisme ou le zonage du secteur ?

Le Plan Local d'Urbanisme de Cheverny, document d'urbanisme actuellement en vigueur dans la commune, est accessible en ligne !

Tous les documents sont accessibles sur le site d'Agglopolys (rubrique Cheverny) et sur le site https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous en mairie avec Philippe Tessier, 1er adjoint en charge de l'urbanisme, pour lui soumettre votre projet avant d'entamer les démarches.

Pour les formalités, s'adresser directement au secrétariat en mairie.

Les Sources de Cheverny

Sur le site du château du Breuil, les Sources de Cheverny ont ouvert leurs portes le 1er septembre. L'inauguration a eu lieu le 15 septembre en présence du ministre de l'économie, Bruno Lemaire, d'élus et partenaires. Ce site remarquable dispose de bâtisses en bois faisant office de chambres, aménagées avec goût. Le Spa des Sources, ouvert à tout public, vous accueille dans une ambiance chaleureuse pour des brasses dans les piscines extérieure ou intérieure chauffée ou des massages relaxants réalisés avec des produits issus de la marque Caudalie confectionnés à base de pépins de raisins.

L'Auberge, ouverte à tous, midi et soir, propose un menu de saison avec des produits locaux (viande et poisson cuits au feu de bois) le tout accompagné de bons crus. Deux formules sont proposées : 34 € pour 3 plats ou 30 € pour 2 plats. Pour tous les amateurs de vin et d'œnologie des dégustations sont possibles au bar de l'Auberge. Le Favori, restaurant gastronomique installé au bord de l'eau ouvrira en mars prochain.

Renseignements
02 54 44 20 20
reservation@sources-cheverny.com

Location Salle des fêtes

A ce jour, la préfecture autorise les réunions en milieu clos de 50 personnes. Ce qui a permis d'ouvrir de nouveau à la location la salle des fêtes.

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de la réglementation intérieure. Outre le montant locatif, un forfait de nettoyage et de désinfection sanitaire de 150 € est demandé.

Pour les associations, le nettoyage et la désinfection totale peut être effectuée par leurs soins . Elles ont la possibilité de demander le forfait nettoyage afin de dégager leur responsabilité en cas de contamination de la salle lors d'une nouvelle location.

Conseil des jeunes

Tu as entre 10 et 15 ans?
Tu aimes la commune et tu souhaites t'y impliquer ?
Le conseil municipal des enfants, c'est le lieu pour ça!
RDV le samedi 10 octobre à partir de 10h30 à la salle des séniors (près de la salle des fêtes) pour avoir plus de renseignements.

PLUi–HD

Agglopolys poursuit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, comportant un volet habitat H et un volet déplacement D avec comme objectif de le rendre applicable au 2nd semestre 2022.

Les grands principes re-tenus au zonage et au règlement seront présentés lors de réunions publiques envisagées à partir du printemps 2021.
Vous pourrez ensuite vérifier précisément le devenir de votre parcelle lors de l'enquête publique qui devrait être organisée fin 2021.
Un registre est disponible à la mairie pour y recueillir vos avis et attentes.

Maisons fissurées

La commission nationale qui examine les demandes de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle, s'est réunie le 8 septembre à Paris mais sa décision n'est pas connue.

Malgré nos relances auprès des services de la Préfecture, nous sommes donc dans l'impossibilité de vous informer du résultat.

Nous vous aviserons dès que la décision sera publiée via les moyens de communication dont nous disposons (PanneauPocket, site internet, la Nouvelle République) et directement pour ceux qui ont déposé un dossier en mairie.

Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu vous aurez 10 jours pour faire vos démarches auprès de votre compagnie d'assurance.

Si l'état de catastrophe naturelle n'est pas reconnu au titre de l'année 2019, nous vous invitons à déposer en mairie un dossier pour 2020 **avant le 30 novembre** (joindre un courrier et des photos). Un modèle type de courrier est à votre disposition à la mairie.

Pour votre parfaite information, la commune qui a saisi le tribunal administratif contre la décision de non reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour 2018 est toujours en attente de l'audience devant le juge.

Mille lectures d'hiver entame sa 15e édition

Offert à tout habitant de la Région Centre-Val de Loire qui le souhaite, cet événement artistique unique donne à découvrir et à entendre des écrivains vivants, au plus près des gens et dans un cadre convivial. Comme l'hiver dernier, une série de lectures publiques et privées sera organisée sur notre commune. Un comédien professionnel viendra lire des textes d'auteurs contemporains. Une occasion unique pour découvrir des auteurs, des textes connus ou moins connus et de savourer le plaisir de se faire raconter des histoires comme lorsqu'on était enfant ! Une séance publique aura lieu à la salle des seniors de Cheverny (date communiquée ultérieurement). Si vous êtes intéressé(e)s, une séance de lecture peut être organisée gratuitement à votre domicile avec vos amis et proches à la date de votre choix entre le 1er janvier au 31 mars 2021. Attention, pour une date de lecture en janvier, inscription avant le 15 novembre 2020.

Pour plus d'information consulter le site : www.ciclic.fr/livre-lecture/mille-lectures-d-hiver ou tel : 02 47 56 08 08

Quelques dates à retenir…

Malgré tous les efforts déployés par les organisateurs, certains événements et activités initialement programmés en 2020 ont dû être annulés compte tenu du contexte sanitaire. Les manifestations indiquées ici restent conditionnées à la situation du moment et ses contraintes protocolaires. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des éventuels changements via l'application PanneauPocket.

Du lundi 12 au vendredi 16 octobre

Expo « Souvenir français »

Le Souvenir Français organise une exposition « Une Guerre oubliée 1870-1871 » sur les traces de ce conflit dans les cantons de Bracieux et Contres.

Celle-ci sera visible à la mairie de Cour-Cheverny aux jours et heures d'ouverture.

L'accès est gratuit, les gestes barrières devront être respectés : port du masque, gel et distanciation.

Vendredi 11 novembre

Commémoration de la fin de la guerre 1914-1918

Samedi 5 décembre

Hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie organisé par l'Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord.

Dimanche 13 décembre

16h, église de Cheverny

Concert de Noël (sous réserve) organisé par la Notina

Dimanche 13 décembre

Assemblée générale de l'Amicale des loisirs

Dimanche 13 décembre

Noël au Château de Cheverny

14h : chorale d'enfants dans l'Orangerie

Menu spécial Goûter de Noël à 8€/personne

16h : arrivée du Père Noël en hélicoptère et photocall dans le château

Sortie du château au cœur des illuminations de Noël.

Pour info

Les soirées disco, ado et super loto de *l'ESCCC basket* sont toutes annulées. Les prochaines auront lieu en mai.

Amicale des Loisirs : concours de belote annulé

Club des seniors : concours de belote annulé

Association Golf de Cheverny : Tous au Golf et Golf et biodiversité annulés.

Marché de Noël : annulé

Mairie de Cheverny 41700 Cheverny - tél. 02 54 79 97 78
Directeur de publication : L. Gallard
Rédaction : L. Gallard, T. Dazin, C. Desouches-Grangeon, J-C Chadenas, M. Vivant, F. Clément, F. Tommasi , L. Cherrier
Imprimé par Idem 41—Blois - ISSN 2496-6533